

Au sujet de la halle au beurre de Témiscouata

(Suite de la page 574)

Coupures :

En mentionnant le résultat des ventes faites par l'enchère locale de l'Isle-Verte, M. Thériault omet de faire entrer en ligne de compte, un considérant fondamental.

Dans ces ventes faites en bloc, le beurre fourni est supposé être du No 1. Ceci comporte une entente explicite par laquelle l'acheteur peut "couper" sur les prix pour tous beurres qui ne sont pas de la qualité présumée.

Or, comme on le sait parfaitement bien, il est impossible que vingt ou vingt-cinq fabriques puissent fabriquer rien que du No 1 et pas de No 2, pendant toute une saison.

Il s'en suit, que le montant de \$140,004.58 pour tant de boîtes vendues à tel prix, à l'enchère locale, ne représenterait pas nécessairement le montant d'argent exact que les fabriques auraient reçu. Erreur grossière, qui n'a d'autre but que de jeter "la poudre aux yeux des gens". Injure faite, à la face des fabriques dont les revenus sont ainsi mensongèrement grossis.

Puisque les ventes par enchères locales sont susceptibles de "coupures" parce que contenant nécessairement une certaine proportion de No 2, n'est-il pas injuste de comparer les prix globaux promis plutôt qu'obtenus à ces enchères, avec ceux réellement payés aux fabriques, par la coopérative pour du beurre strictement No 1?

Nous ne connaissons évidemment pas le montant exact des "coupures" faites par les acheteurs sur les prix des enchères de l'Isle-Verte. Nous savons cependant qu'avec l'application de la classification obligatoire, les acheteurs doivent "couper" largement pour arriver. Nous savons également qu'un bon nombre de fabriques ont été très surprises de voir leur beurre classé No 2, avec l'application récente de l'article, au sujet de l'emballage du beurre dans des boîtes non paraffinées.

M. Thériault, qui peut lui, "supporter l'effet produit par de longues additions" intéresserait grandement ses lecteurs en leur faisant connaître le pourcentage de No 2 et peut-être même de No 3 à déduire de son chiffre de \$140,004.50.

Sur ce point comme sur le reste la coopérative ne craint pas ses comparaisons.

Ce que les fabriques de la province vendant à la Coopérative perdraient, si elles vendaient par l'entremise du Marché de Témiscouata.

M. Thériault a essayé de calculer ce que les fabriques vendant par la Halle au Beurre de Témiscouata perdraient, si elles envoyaient à la Coopérative; nous allons lui faire voir à notre tour, ce que les fabriques de la province expédiant à la Coopérative, auraient perdu ces derniers mois, si elles s'étaient avisées de vendre leur beurre d'après le système de l'enchère locale de l'Isle-Verte.

Nous n'avons pas à tenir compte ici de notre No 2 de la Coopérative, puisque le prix de la vente locale, "promis" pour du beurre supposé être No 1, n'est en réalité appliqué qu'à ce dernier; le No 2, au local étant éliminé automatiquement par le système de coupures.

VENTES DE LA COOPERATIVE

DU 21 AVRIL AU 25 AOUT

<i>Pasteurisé spécial.</i>	
Nombre de livres vendues.....	1,017,464
Prix moyen payé.....	\$0.324934
Argent.....	\$ 330,608.84
<i>Pasteurisé No 1...</i>	
Nombre de livres vendues.....	832,888
Prix moyen payé.....	\$0.324807
Argent.....	\$ 271,547.75
<i>No 1.</i>	
Nombre de livres vendues.....	2,157,008
Prix moyen payé.....	\$0.313552
Argent.....	\$ 676,334.17
Total argent.....	\$1,278,490.76

VENTES PAR LE MARCHÉ DE TEMISCOUATA

DU 7 MAI AU 27 AOUT

<i>Pasteurisés et No 1 ensemble.</i>	
Nombre de livres que la coopérative aurait vendues.	4,007,360
Prix moyen que la coopérative aurait obtenu (chiffres officiels).....	\$0.305820
Total argent.....	\$1,225,530.83
Différence.....	\$ 52,959.93
Soustraction d'une moyenne maximum de \$0.75 par 100 lbs pour frais de transports de différents points de la province....	\$ 30,055.20
Perte minimum qu'aurait fait la coopérative en vendant son beurre d'après le système ou par l'entremise de la Halle au beurre de Témiscouata.....	\$ 22,904.73

UN BON CONSEIL.

Nous revenons à la conclusion que nous donnions à notre article intitulé "Une petite différence". L'auteur d'une certaine lettre demandant à l'Honorable Ministre de l'Agriculture "d'user de son influence" pour empêcher les employés de la coopérative Fédérée de faire du travail dans le comté de Témiscouata, afin de ne pas déranger le système de vente du beurre de cette région, ferait mieux:

1o De ne pas recommencer à attaquer la Coopérative Fédérée, surtout de cette manière;

2o D'essayer plutôt de s'entendre avec elle. La Halle au beurre de Témiscouata est à base coopérative; elle est incorporée comme telle. Pourquoi, alors, ne pas être ouvert avec la coopérative Fédérée pour une entente quelconque?

Cette organisation a pu rendre des services dans le passé; nous ne nions pas cela. Nous croyons seulement qu'il serait temps pour cette société de songer à faire mieux, comme de faire subir à ses produits, la classification de la coopérative afin de n'être pas une entrave à la fabrication du beurre pasteurisé, et autres améliorations nécessaires.

En coopération, "s'abstenir, c'est nuire". M. Thériault sait très bien que s'il a réussi jusqu'ici à maintenir son enchère locale, cela est dû en grande partie, au fait que les acheteurs basaient leurs prix sur ceux de la coopérative.

La Coopérative Fédérée dans son entreprise de centraliser la vente du beurre et du fromage ainsi que de réaliser l'uniformité dans la fabrication ne veut la tête de personne; elle recherche seulement le concours de tous ceux qui peuvent ou qui auraient profit et qui devraient lui aider.

Nous espérons que M. Thériault prendra notre article en bonne part et qu'il ne nous en voudra pas trop d'avoir employé notre "ignorance" (c'est bien sa propre expression), à faire voir au public comment des "gens sincères" peuvent embrouiller certaines questions déjà solutionnées, rien qu'en y faisant poindre un tant soit peu d'équivoque sous la forme benigne de: il veut dire, il prétend que....

J.-BTE CLOUTIER.

PRODUCTEURS

**POUR TOUS LES PRODUITS
QUE VOUS AVEZ A VENDRE**

CONSOMMATEURS

**POUR TOUS LES EFFETS
DONT VOUS AVEZ BESOIN**

DE VOS CHAMPS! SUR VOTRE FERME! A VOTRE MAISON!

Adressez-vous à la

Coopérative Fédérée de Québec

114 rue St-Paul Est, Montréal

Succursales: QUÉBEC, TROIS-RIVIERES, PRINCEVILLE.